



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 2024-013

Le 4 mars deux mil vingt quatre

Le Conseil Municipal de la Commune de LIMAS, dûment convoqué, s'est réuni à 19 heures en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Michel THIEN, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 27 février 2024

PRESENTS : M. THIEN, M. GIRIN, Mme LAFORET, M. BOUVANT, Mme PARIOT, Mme CALEYRON, M. JOMAIN, Mme GIRAUD, Mme RIVET, Mme JONCHY, M. WADBLED, Mme LACHIZE, M. TROUVE, Mme DUC, M. CHEVALIER ; Mme AUCAGNE, M. PINCON, Mme DECK, Mme VACHE, M. SILVY, M. WAKOSA, Mme GRONDIN COUPANEC, M. GARÇON, Mme KHERRA

ABSENTS AVEC POUVOIR : M. BRAYER (au profit de M. BOUVANT), M. KALFON (au profit de M. JOMAIN) ; M. MARTIN (au profit de M. GIRIN)

SECRETAIRE DE SEANCE : M. JOMAIN

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 24

Pouvoirs : 3

Objet : Vote du budget primitif 2024

En raison du basculement en nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023, il est nécessaire de procéder au vote du taux de fongibilité des crédits.

Il est ainsi proposé de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, **dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections** (fonctionnement et investissement), dans le BP 2024 de la commune, déterminées à l'occasion du budget.

Le budget primitif 2024 est présenté avec la reprise des résultats 2023 et se présente comme suit :

Section de fonctionnement

Les recettes et les dépenses de la section fonctionnement s'élèveraient à **5 437 005,80 €**.

- **Recettes de fonctionnement**

Chapitre	Recettes de fonctionnement	BP 2023 + DM	BP 2024
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 365 792,25 €	1 227 806,64 €
013	Atténuations de charges	36 000,00 €	6 500,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	29 939,93 €	30 164,93 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	395 300,00 €	390 800,00 €
73	Impôts et taxes	477 262,00 €	477 262,00 €
731	Fiscalité directe	2 549 000,00 €	2 700 500,00 €
74	Dotations, subventions et participations	544 000,00 €	545 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	43 500,00 €	54 000,00 €
76	Produits financiers	0,00 €	4 972,23 €
77	Produits exceptionnels	1 000,00 €	0,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		5 441 794,18 €	5 437 005,80 €

Observations sur les recettes de fonctionnement :

Chapitre 13 : Les atténuations de charges comprennent les remboursements par l'assurance pour les absences du personnel en raison d'arrêts maladie et des remboursements sur d'autres charges sociales.

Chapitre 70 : Les produits des services, du domaine et ventes diverses comprennent les régies micro-crèche, centre de loisirs, restaurant scolaire, la participation des communes de Gleizé et Villefranche pour les élèves qui déjeunent au restaurant scolaire à LIMAS (compte 7067), la vente des concessions au cimetière, les cotisations médiathèque pour les adhérents n'habitant pas LIMAS, la refacturation à la CAVBS (fluides de l'école de musique), le versement EDF pour panneaux solaires, les redevances pour occupation du domaine public (des fournisseurs d'énergie).

Chapitre 73 : Les Impôts et taxes regroupent le produit des Droits de Mutation et les attributions de compensation de la CAVBS (constantes).

Chapitre 731 : Fiscalité directe regroupe le produit des taxes locales ainsi que la taxe sur la publicité extérieure (TLPE).

Chapitre 74 : Les dotations, subventions et participations comprennent principalement la dotation forfaitaire (DGF), la dotation nationale de péréquation, le fonds de compensation de la TVA, le fonds départemental de la taxe professionnelle, les compensations par l'Etat des exonérations de taxe foncière, les subventions de la CAF, les participations relatives à l'utilisation du gymnase.

Chapitre 75 : Les autres produits de gestion courante correspondent aux revenus des immeubles (qui a été majoré en raison du nouveau bail signé avec le cabinet médical), les remboursements par les assurances suite aux sinistres et les remboursements des mises en fourrière.

Chapitre 76 : Produits financiers regroupent les ICNE du compte à terme ouvert en septembre 2023.

Chapitre 77 : Les produits exceptionnels regroupent les cessions d'immobilisation (reventes de matériel), certaines subventions exceptionnelles.

- Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Dépenses de fonctionnement	BP 2023 + DM	BP 2024
011	Charges à caractère général	1 750 000,00 €	1 695 814,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 203 500,00 €	2 346 000,00 €
014	Atténuations de produits	70 000,00 €	50 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	439 452,88 €	400 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	961 810,13 €	930 707,50 €
66	Charges financières	5 031,17 €	2 484,30 €
67	Charges exceptionnelles	10 000,00 €	10 000,00 €
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	2 000,00 €	2 000,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		5 441 794,18 €	5 437 005,80 €

Observations sur les dépenses de fonctionnement :

Chapitre 11 : Les charges à caractère général englobent l'achat des repas pour le restaurant scolaire, les fluides (le montant a été majoré du fait de la conjoncture économique), les fournitures diverses, les contrats de prestations de services, les locations de matériel, les contrats de maintenance, l'entretien des véhicules et matériels, les honoraires (médecins experts, assistance juridique, avocats, notaires), les dépenses pour fêtes et cérémonies, l'achat des livres et CD de la médiathèque, les transports (piscine et centre de loisirs), les frais de déplacements, d'affranchissement, le nettoyage des vitres, les frais scolaires versés à Gleizé et Villefranche, le versement à l'Agglo pour l'instruction des permis de construire par le pôle Droit des sols, la taxe foncière (acquittée pour l'immeuble de rapport).

Chapitre 12 : Les charges de personnel et frais assimilés comportent les différents éléments de rémunération des agents (titulaires, contractuels et emplois aidés) ainsi que l'assurance des risques statutaires, les prestations sociales versées aux agents (chèques déjeuner, etc...). La prévision intègre le coût du poste d'un agent en disponibilité.

Chapitre 14 : Les atténuations de produits regroupent les prélèvements comme le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal. Cette année, il n'y a plus de prélèvement au titre de la loi SRU dans la mesure où nous avons versé à l'OPAC en 2022 une subvention de 150 000 € pour la construction de logements sociaux rue du Bayard.

Chapitre 42 : Les opérations d'ordre de transferts entre sections correspondent à la dotation aux amortissements donc varient en fonction des investissements effectuées lors de l'exercice antérieur et l'exercice en cours. Une somme équivalente est inscrite en recette d'investissement.

Chapitre 65 : Les autres charges de gestion courante comprennent les indemnités des élus et les cotisations qui s'y rapportent, les contributions aux organismes (SYDER...), la subvention versée au CCAS, les subventions versées aux écoles et différentes associations, les aides à la formation BAFA, à l'acquisition de récupérateurs d'eau, à l'aide « Limas sport et culture ».

Chapitre 66 : Les charges financières regroupent les intérêts de la dette et les ICNE (Intérêts courus non échus).

Section d'investissement

Les recettes et les dépenses de la section investissement s'élèveraient à **5 139 953,79 €**

- Recettes d'investissement

Chapitre	Recettes d'investissement	BP 2023 + DM	BP 2024
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 966 950,39 €	2 076 237,09 €
040	Dotations d'amortissement	439 452,88 €	400 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	424 599,48 €	1 600 000,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	400 000,00 €	820 000,00 €
13	Subventions d'investissement	121 944,00 €	243 716,70 €
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 352 946,75 €	5 139 953,79 €

Observations sur les recettes d'investissement :

Chapitre 040 : Dotations d'amortissement : le montant est calculé chaque année en fonction des biens amortissables et de la durée d'amortissement. Ce mécanisme est prévu pour le renouvellement des biens. Le même montant est inscrit en dépenses de fonctionnement

Chapitre 10 : Dotations et fonds divers : correspondent aux fonds de compensation de la TVA dont le montant est calculé chaque année en fonction des dépenses éligibles, la taxe d'aménagement et les excédents de fonctionnement capitalisés.

Chapitre 13 : Subventions : comprennent les attributions de compensation d'investissement. Nous attendons également la parution de certains règlements de subvention de la part de différents financeurs (Région, Département, ...). Dans la mesure où nous n'avons aucune notification à date, aucune somme n'est inscrite à ce chapitre.

- Dépenses d'investissement

Chapitre	Dépenses d'investissement	BP 2023 + DM	BP 2024 DONT RAR
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	29 939,93 €	30 164,93 €
041	Opérations patrimoniales	424 599,48 €	1 600 000,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	20 000,00 €	22 752,08 €
16	Emprunts et dettes assimilées	64 920,28 €	67 449,34 €
20	Immobilisations incorporelles	47 057,60 €	57,60 €
21	Immobilisations corporelles	2 105 979,46 €	797 575,86 €
23	Immobilisations en cours	660 450,00 €	2 621 953,98 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 352 946,75 €	5 139 953,79 €

Observations sur les dépenses d'investissement :

Chapitre 10 : Dotations, fonds divers : Il s'agit d'une nouvelle dépense puisque la commune va reverser à l'agglomération la taxe d'aménagement perçue sur les autorisations d'urbanisme délivrées à partir du 1^{er} janvier 2022 pour des biens situés en zone d'activité. Le montant est estimé.

Chapitre 16 : Remboursement des emprunts : on inscrit à ce chapitre le montant du remboursement du capital des emprunts.

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles : on inscrit à ce chapitre les frais d'études (inclus dans la maquette des investissements)

Chapitres 21 et 23 : Dépenses d'investissement : le tableau détaille les différentes opérations.

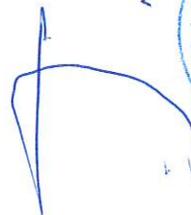
Vu l'avis favorable de la commission finances du 19 février 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (4 CONTRE – 23 POUR),

- adopte le budget primitif 2024, tel que présenté dans le développement ci-dessus
- autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

Pièce jointe : tableau détaillant les nouvelles opérations d'investissement 2024

Pour extrait conforme
Michel THIEN, Maire



INVESTISSEMENTS 2024

VERSION du 14/02/2024

THEME	PROPOSITIONS BUDGETAIRES	MONTANT TTC	TOTAL TTC
112 GYMNASSE DE LIMAS PROGRAMME DE RENOVATION ENERGETIQUE	PHASE 1 - 2024 - REMPLACEMENT DES MENUISERIES, ISOLATION DES MURS, RENOVATION CVC		
	AMO / MOE / CSPS / ETUDES / BUREAU DE CONTRÔLE	160 000 €	
	Remplacements des menuiseries	260 000 €	
	Isolation des murs par l'intérieur / peinture	180 000 €	
	Remplacement des aérothermes, des systèmes d'aération et des circuits de chauffage	140 000 €	800 000 €
	Mise aux normes des accessibilités PMR	60 000 €	
114 STADE JEAN THEVENET	REALISATION D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE POUR UN USAGE OPTIMUM ET DURABLE		
	MOD / MOE / CSPS / ETUDES / BUREAU DE CONTRÔLE	120 000 €	
	Terrassement et création de la structure drainante	167 000 €	
	Mise en oeuvre de la couche de souplesse (matériaux écologiques et durables)	187 000 €	
	Pose du revêtement avec remplissage organique	458 000 €	1 000 000 €
	Remplacements des équipements sportifs (cages, abris de touche...)	68 000 €	
113 VESTIAIRES DU STADE JEAN THEVENET	RENOVATION DES VESTIAIRES		
	MOD / MOE / CSPS / ETUDES / BUREAU DE CONTRÔLE	78 500 €	
	Rénovation extérieure : drainage, renforcement étanchéité des murs, enduit.	48 500 €	
	Rénovation intérieure : équipements électriques, ventilation, chauffage, équipements des sanitaires, peinture.	233 000 €	375 000 €
	Aménagement d'un local de rangement des équipements sportifs	15 000 €	
126 BOULODROME	Rénovation des terrains	32 000 €	32 000 €
129 TERRAIN MULTISPORTS	Rénovation du revêtement sportif (démoussage, marquage)	8 000 €	36 000 €
	Installation des équipements sportifs	28 000 €	
130 PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU	Extension du réseau arrosage en goutte à goutte, oyas, paillage, choix des essences, matériel pour cuves récupératrices	20 000 €	20 000 €
117 AMENAGEMENT RUE DU BAYARD	AMO et ETUDES. (Engagement Mandat)	36 000 €	36 000 €
127 VOIRIE	PROGRAMME VOIRIE 2024		
	MOE / ETUDES	10 000 €	100 000 €
	Travaux	90 000 €	
75 CIMETIERE	Installation de 3 columbariums, aménagement	50 000 €	50 000 €
86 POTEAUX INCENDIE	Mise aux normes des poteaux incendie	15 000 €	15 000 €
84 BATIMENTS DIVERS	Travaux divers dans les bâtiments	100 000 €	100 000 €
104 DIGITALISATION DES EQUIPEMENTS	Divers Informatique : licences, équipements, logiciel cimetière, IBLO - 5 ans	25 000 €	25 000 €
77 EQUIPEMENT MATERIEL TECHNIQUE	Divers équipements Services techniques (dont souffleur, tondeuse, dalle vibrante)	23 000 €	23 000 €
128 MOBILIERS DIVERS	Mobiliers divers	15 000 €	32 000 €
125 RESERVE FONCIERE	Réserve foncière	325 000 €	325 000 €
	TOTAL BUDGET 2024 (TTC)	2 952 000 €	2 952 000 €
	DEPENSES RESTES A REALISER 2023	467 544 €	467 544 €
	DEPENSES BUDGET 2024	2 952 000 €	2 952 000 €
	TOTAL DEPENSES 2024	3 419 544 €	3 419 544 €

Envoyé en préfecture le 05/03/2024

Reçu en préfecture le 05/03/2024



ID : 069-216901157-20240304-2024013-DE